

Au 31 décembre 2022, les structures médico-sociales qui accompagnent les personnes handicapées proposent 531 000 places. Cette offre a augmenté de 30 % depuis 2006, portée par le développement des services. Les garçons et les hommes sont surreprésentés parmi les personnes accompagnées.

Les personnes en situation de handicap peuvent être orientées par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de leur département vers un établissement ou un service médico-social, selon la forme d'accompagnement préconisé.

531 000 places d'accompagnement dans plus de 12 000 établissements et services

Au 31 décembre 2022, 12 380 établissements et services médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées proposent 531 000 places, dont 67 % dans les structures pour adultes, 32 % dans celles pour enfants et adolescents et moins de 1 % dans les structures qui accompagnent aussi bien des adultes que des enfants (*tableau 1, encadré 1*). La majorité des structures (59 % de celles pour enfants et 81 % de celles pour adultes) sont des établissements qui assurent l'accompagnement des personnes handicapées avec ou sans hébergement en leur sein. Les autres types de structures sont des services : les professionnels interviennent auprès des personnes handicapées dans leurs différents lieux de vie et d'activité (domicile, école, etc.) ainsi que parfois dans les locaux du service, mais n'assurent pas d'hébergement. L'offre de places est plus importante dans les établissements. Ainsi, 78 % des places installées le sont en établissement. C'est encore davantage le cas pour les adultes que pour les enfants : 83 % des places pour adultes sont en établissement, contre 68 % au sein des structures pour enfants. Entre 2006 et 2022, le nombre de places a augmenté de 30 %. Cette progression est globalement portée sur longue période par celle des services (+65 % dans les services pour enfants et +126 % dans ceux pour adultes). Toutefois, depuis 2018, la hausse du nombre de places dans les structures pour enfants se concentre à l'inverse dans les établissements (+6 % contre une stagnation dans les services), alors que les places dans les services continuent de croître pour les adultes (+10 % contre 3 % dans les établissements) [Farges, 2024]. De 2006 à 2022, le personnel en équivalent temps plein (ETP) a augmenté de 33 % pour l'ensemble des structures (soit une progression comparable à celle du nombre de places), plus particulièrement dans les services pour enfants (+79 %) et pour adultes (+182 %). En 2022, le taux d'encadrement, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de personnel en ETP et le nombre de places offertes, est inférieur ou égal à 30 ETP pour 100 places dans les services

pour adultes et pour enfants et dans les établissements et service d'accompagnement par le travail (Esat) ; il est supérieur à 80 ETP pour 100 places dans les structures pour enfants polyhandicapés, les instituts d'éducation motrice, les maisons d'accueil spécialisées et les établissements d'accueil médicalisés. Dans les établissements pour enfants, l'externat, l'accueil de jour et l'accompagnement en milieu ordinaire sont plus fréquents que dans les établissements pour adultes : 62 % des capacités d'accompagnement contre 45 % (*graphique 1*). Pour les adultes, le mode d'accompagnement des établissements est très lié à la fonction de l'établissement : 86 % des places en Esat sont proposées en externat, accueil de jour et accompagnement en milieu ordinaire contre 15 % des places en foyer.

Les hommes et les garçons sont surreprésentés parmi les personnes accompagnées

Les personnes accompagnées dans les structures pour enfants ou adultes handicapés sont majoritairement des garçons ou des hommes (68 % des enfants et 60 % des adultes) [*graphique 2*]. Cette surreprésentation est particulièrement marquée entre 8 et 20 ans.

La pyramide des âges des personnes handicapées accompagnées en structure médico-sociale est très concentrée sur les âges intermédiaires de la vie (de 10 à 60 ans), tandis que les âges les plus bas et les plus élevés sont très peu représentés. Très peu d'enfants de moins de 3 ans sont accompagnés en établissement ou service médico-social. Ils ne représentent que 0,2 % des personnes accompagnées, contre 3,3 % de l'ensemble de la population de 75 ans ou moins. 1,7 % des enfants accompagnés par ces structures ont moins de 6 ans alors qu'ils représentent 6,8 % de la population. Les jeunes enfants handicapés sont pris en charge par leur famille ou par des modes d'accueil non spécifiques aux enfants handicapés.

À l'autre extrême de la pyramide des âges, les 60 ans ou plus sont, en proportion, moins nombreux à être accompagnés en établissement ou service pour personnes handicapées. Ils représentent 20,3 % des personnes de 75 ans ou moins et seulement 7,2 % de celles accompagnés en établissement ou service pour personnes handicapées. Une partie des personnes handicapées âgées sont accueillies dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Tableau 1 Nombre de structures, de places, de personnes accompagnées et de personnel, au 31 décembre 2022

	Nombre de structures	Nombre de places	Nombre de personnes accompagnées	Personnels (en ETP)	Taux d'encadrement (ETP pour 100 places)
Ensemble des structures	12 380	531 040	495 690¹⁰	270 300	51
Ensemble des structures pour enfants	4 030	173 790	174 160¹⁰	99 900	57
Établissements pour enfants, dont :	2 380	117 860	117 740	83 300	71
Instituts médico-éducatifs	1 380	75 700	76 120	50 400	67
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques	490	19 750	19 290	13 800	70
Établissements pour enfants polyhandicapés	190	5 490	5 560	6 100	111
Instituts d'éducation motrice	140	7 550	7 320	6 800	90
Instituts pour jeunes déficients sensoriels ¹	110	7 940	7 750	5 400	68
Autres établissements ²	70	1 430	1 700	800	56
Services pour enfants³	1 650	55 930	58 150	16 600	30
Ensemble des structures pour adultes	8 270	355 600	321 530¹⁰	169 800	48
Établissements pour adultes, dont :	6 700	294 250	295 170	160 200	54
Établissements et services d'aide par le travail	1 490	120 470	125 960	26 200	22
Centres de formation et d'orientation professionnelles ⁴	170	11 620	9 660	3 800	33
Établissements d'accueil non médicalisés ⁵	3 120	96 060	94 260	56 600	59
Maisons d'accueil spécialisées	740	31 380	30 420	38 300	122
Établissements d'accueil médicalisés ⁶	1 070	32 360	32 210	34 500	107
Autres établissements ⁷	110	2 360	2 660	800	34
Services pour adultes⁸	1 570	61 350	69 510	9 600	16
Lieux de vie et d'accueil et établissements expérimentaux pour personnes handicapées⁹	80	1 650	1 910	600	36

1. Instituts pour déficients visuels, instituts pour déficients auditifs, instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles.

2. Autres établissements pour enfants : établissements expérimentaux pour l'enfance handicapée, établissements d'accueil temporaire d'enfants handicapés, jardins d'enfants spécialisés et foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés.

3. Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad).

4. Établissements et services de pré-orientation (Espo), établissements et services de rééducation professionnelle (ESRP), et unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (Ueros).

5. Établissements d'accueil non médicalisés (EANM), foyers d'hébergement, foyers d'accueil polyvalent et foyers de vie.

6. Établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie (EAM) et foyers d'accueil médicalisés (FAM).

7. Autres établissements pour adultes : établissements expérimentaux pour adultes handicapés et établissements d'accueil temporaire d'adultes handicapés.

8. Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah).

9. Les établissements expérimentaux pour enfants et ceux pour adultes sont progressivement remplacés par les établissements expérimentaux pour personnes handicapées. Cela explique les évolutions observées sur ces catégories.

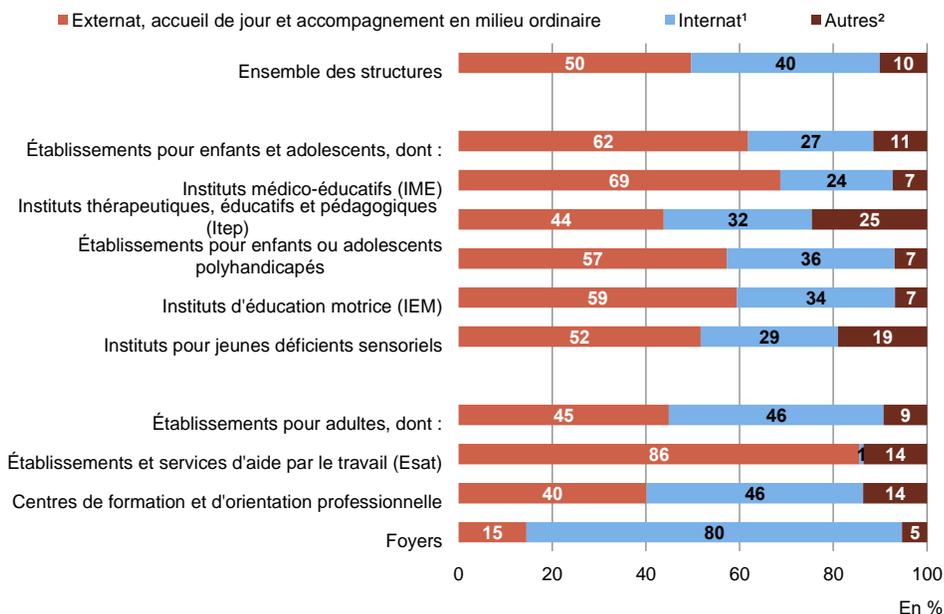
10. Nombre total de personnes accompagnées calculées sans double compte. Une même personne peut en effet être accompagnée par deux structures à la fois. De ce fait, la somme des personnes accompagnées par chaque type de structure n'est pas égale au total, calculé lui, sans double compte.

Lecture > Au 31 décembre 2022, les 1 380 instituts médico-éducatifs proposent 75 700 places et accompagnement 76 120 personnes. Les personnels travaillant en institut médico-éducatif représentent 50 400 équivalents temps plein (ETP), soit un taux d'encadrement de 67 ETP pour 100 places.

Champ > Établissements et services médico-sociaux pour personnes handicapées, France métropolitaine et DROM.

Source > DREES, enquête ES-Handicap 2022.

Graphique 1 Nombre de places selon le mode d'accompagnement et le type d'établissement, au 31 décembre 2022



1. Internat (complet, de semaine, etc.).

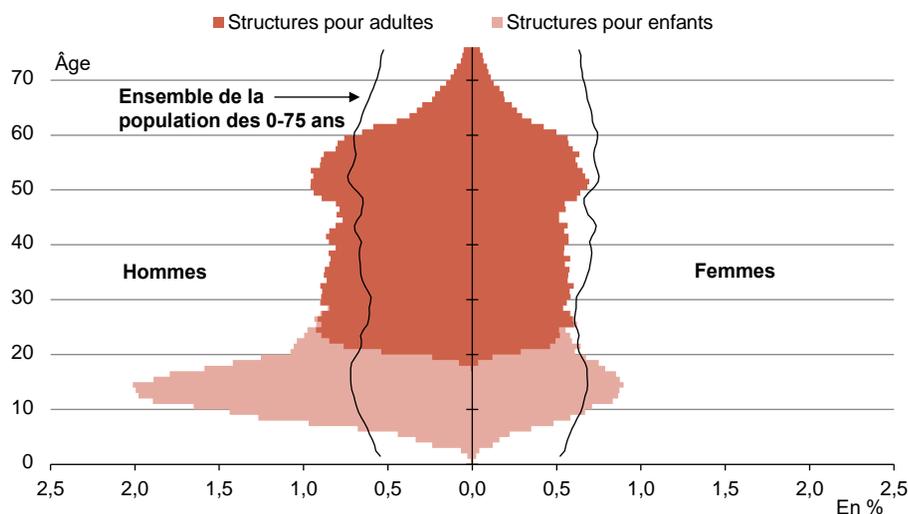
2. Dont hébergement éclaté, accueil familial, accueil temporaire, prestation en milieu ordinaire, autre mode d'accueil.

Lecture > Fin 2022, 50 % des places sont proposées en externat, accueil de jour et accompagnement en milieu ordinaire.

Champ > Établissements pour personnes handicapées, France métropolitaine et DROM.

Source > DREES, enquête ES-Handicap 2022.

Graphique 2 Personnes accompagnées en structures pour adultes ou enfants handicapés, par âge, au 31 décembre 2022



Note > Cette pyramide des âges est calculée « hors doubles comptes » (c'est-à-dire en ne comptant qu'une seule fois les enfants ou adultes handicapés accompagnés par plusieurs structures).

Lecture > Au 31 décembre 2022, les filles de 12 ans représentent 0,9 % des personnes accompagnées dans une structure pour adultes ou enfants handicapés.

Champ > France métropolitaine et DROM.

Sources > DREES, enquête ES-Handicap 2022 ; Insee, estimations de population au 1^{er} janvier 2023 (résultats arrêtés fin 2023).

Les personnes ayant une déficience intellectuelle sont majoritaires

La moitié (52 %) des adultes handicapés accompagnés par des structures dédiées ont comme déficience principale une déficience intellectuelle (*tableau 2*). Les troubles du psychisme, du comportement ou de la communication représentent, quant à eux, 28 % des déficiences principales, et les déficiences motrices 8 %.

Dans les Esat et les établissements d'accueil non médicalisés (EANM), les adultes ayant une déficience intellectuelle représentent respectivement entre 63 % et 69 % des personnes accompagnées. En Esat, 27 % des personnes ont un trouble du psychisme, du comportement ou de la communication comme déficience principale. Ainsi, 90 % des personnes en Esat ont une déficience principale intellectuelle ou un trouble du psychisme. Les maisons d'accueil spécialisées (MAS) sont les structures qui accompagnent le plus fréquemment des personnes polyhandicapées (28 % des personnes accompagnées). Enfin, 35 % des adultes accompagnés par les centres de formation et d'orientation professionnelles ont une déficience principale motrice.

39 % des jeunes accompagnés dans les établissements et services pour enfants handicapés ont comme déficience principale une déficience intellectuelle et 34 % ont un trouble du psychisme, du comportement ou de la communication. Parmi les déficiences intellectuelles, la déficience intellectuelle « légère » est la plus fréquente (21 % des jeunes), devant la déficience intellectuelle « moyenne » (14 %) et la déficience intellectuelle « profonde et sévère » (5 %). Les autres types de déficiences apparaissent moins fréquemment en tant que déficience principale : 8 % des jeunes accompagnés ont une déficience auditive ou visuelle, 7 % une déficience motrice et 4 % un polyhandicap.

Les instituts médico-éducatifs (IME) accompagnent majoritairement des enfants ayant une déficience intellectuelle (66 %) ou un trouble du psychisme, du comportement ou de la communication (27 %). Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accompagnent quant à eux presque exclusivement des enfants et adolescents ayant comme déficience principale un trouble du psychisme, du comportement ou de la communication (95 % des enfants).

L'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes est de plus en plus fréquent

La part de personnes âgées de 60 ans ou plus accompagnées dans les structures pour adultes handicapés est en hausse régulière depuis 2006 : fin

2022, 12 % des personnes accompagnées ont 60 ans ou plus, contre 3 % en 2006. Les établissements d'accueil médicalisés (EAM) et les MAS sont particulièrement concernés par cette évolution (*tableau 3*). En 2006, les adultes de 60 ans ou plus représentaient 7 % des effectifs dans les EAM, contre 24 % en 2022 (et 13 % de 65 ans ou plus). Cette catégorie d'établissement est celle qui accueille proportionnellement le plus de personnes handicapées âgées. Dans les MAS, fin 2006, seulement 5 % des personnes accompagnées avaient 60 ans ou plus, contre 20 % fin 2022 (respectivement 2 % et 10 % pour les 65 ans ou plus). Ces deux types de structures, les plus médicalisées, sont capables de prendre en charge les effets cumulatifs, voire multiplicateurs, des troubles liés à l'âge (maladies chroniques invalidantes telles que les maladies cardiovasculaires, atteintes sensorielles, atteintes musculo-squelettiques, etc.) avec les incapacités préexistantes.

La très grande majorité des enfants et adolescents de 6 à 15 ans sont scolarisés

Fin 2022, 92 % des enfants et adolescents handicapés de 6 à 15 ans accompagnés par des structures dédiées sont scolarisés (*tableau 4*). 53 % sont scolarisés au sein d'un établissement scolaire, 28 % dans une unité d'enseignement interne à l'établissement médico-social et 11 % dans une unité d'enseignement externalisée au sein d'un établissement scolaire. Dans les établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés, six jeunes sur dix ne sont pas scolarisés. Pour les enfants et adolescents accompagnés en IME et en institut d'éducation motrice (IEM), la scolarisation a lieu en majorité dans des unités d'enseignement internes (entre cinq et six enfants sur dix) et un peu plus de 10 % des jeunes ne sont pas scolarisés. 2 % des jeunes de 6 à 15 ans accompagnés en instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep) ne sont pas scolarisés. Enfin, 44 % des jeunes de 6 à 15 ans accompagnés par un services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) sont scolarisés en classe ordinaire (hors unité localisée pour l'inclusion scolaire [Ulis] et section d'enseignement général et professionnel adapté [Segpa]) ; 45 % sont scolarisés en Ulis et 4 % en Segpa. ■

Tableau 2 Répartition des personnes accompagnées par déficience principale selon le type de structure, au 31 décembre 2022

En %

Type de structure	Déficience intellectuelle	Trouble du psychisme, du comportement ou de la communication	Déficience sensorielle	Déficience motrice	Polyhandicap	Autre	Total
Ensemble des établissements et services pour adultes¹	52	28	3	8	4	6	100
Esat	63	27	2	3	<1	5	100
Centres de formation et d'orientation professionnelles ²	3	18	11	35	<1	33	100
EANM ³	69	22	2	4	<1	3	100
MAS	36	19	<1	11	28	5	100
EAM ⁴	43	33	2	12	5	6	100
Autres ⁵	41	39	1	7	4	8	100
Établissements pour jeunes et adultes ⁶	30	33	4	21	3	9	100
Services pour adultes	32	37	8	13	<1	9	100
Ensemble des établissements et services pour enfants et adolescents¹	39	34	8	7	4	8	100
IME	66	27	<1	<1	2	4	100
Itep	2	95	<1	<1	<1	3	100
Établissements pour enfants polyhandicapés	16	6	<1	5	69	3	100
IEM	9	4	1	67	10	9	100
Instituts pour jeunes déficients sensoriels ⁷	1	3	74	2	<1	19	100
Autres établissements ⁸	25	52	5	2	8	9	100
Établissements pour jeunes et adultes ⁶	21	54	<1	2	4	18	100
Services pour enfants	28	34	14	10	1	13	100

Esat : établissements et service d'aide par le travail ; MAS : maisons d'accueil spécialisées ; EANM : établissements d'accueil non médicalisés pour personnes handicapées ; EAM : établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie pour personnes handicapées ; IME : instituts médico-éducatifs ; Itep : instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques ; IEM : instituts d'éducation motrice.

1. Corrigé des doubles comptes (personnes accompagnées par plusieurs structures en même temps).

2. Établissements et services de réadaptation professionnelle (ESRP) et unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (Ueros).

3. Établissements d'accueil non médicalisés (EANM), foyers d'hébergement, foyers d'accueil polyvalents et foyers de vie.

4. Établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie (EAM) et foyers d'accueil médicalisés (FAM).

5. Autres établissements pour adultes : établissements expérimentaux pour adultes handicapés et établissements d'accueil temporaire.

6. Établissements expérimentaux pour personnes handicapées et lieux de vie.

7. Instituts pour déficients visuels, établissements pour déficients auditifs, instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles.

8. Autres établissements pour enfants : établissements expérimentaux pour l'enfance handicapée, établissements d'accueil temporaire d'enfants handicapés, jardins d'enfants spécialisés et foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés. Le nombre de personnes accompagnées comporte des doubles comptes, puisqu'une même personne peut être accompagnée dans deux structures à la fois.

Lecture > Au 31 décembre 2022, 63 % des adultes handicapés accompagnés en Esat ont pour déficience principale une déficience intellectuelle.

Champ > Personnes accompagnées dans une structure pour enfants ou adultes handicapés, France métropolitaine et DROM.

Source > DREES, enquête ES-Handicap 2022.

Tableau 3 Part des personnes handicapées âgées selon le type de structure

En %

	Part des 60 ans ou plus		Part des 65 ans ou plus	
	2022	2006	2022	2006
Établissements et services d'aide par le travail	2,7	0,3	0,1	0,0
Centres de formation et d'orientation professionnelles ¹	1,5	0,1	0,0	0,0
Établissements d'accueil non médicalisés ²	12,3	3,9	5,5	1,6
Maisons d'accueil spécialisées	19,7	5,0	9,5	1,8
Établissements d'accueil médicalisés ³	23,7	6,6	13,1	2,7
Autres ⁴	16,2	5,5	8,8	2,3
Services	14,7	3,9	6,0	1,5
Établissements pour jeunes et adultes ⁵	11,4	-	6,0	-
Ensemble⁶	11,6	2,6	5,1	1,0

1. Établissements et services de réadaptation professionnelle (ESRP) et unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (Ueros).

2. Établissements d'accueil non médicalisés (EANM), foyers d'hébergement, foyers d'accueil polyvalents et foyers de vie.

3. Établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie (EAM) et foyers d'accueil médicalisés (FAM).

4. Établissements expérimentaux pour adultes handicapés et établissements d'accueil temporaire.

5. Établissements expérimentaux pour personnes handicapées et lieux de vie.

6. Corrigé des doubles comptes (adultes accompagnés par plusieurs structures en même temps) pour l'année 2022 uniquement.

Lecture > Au 31 décembre 2022, les personnes handicapées accompagnées en établissements et services d'aide par le travail (Esat) âgées de 60 ans ou plus représentent 2,7 % des personnes accompagnées en Esat.

Champ > Personnes accompagnées dans un établissement ou service médico-social pour adultes handicapés au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2006, France métropolitaine et DROM.

Source > DREES, enquête ES-Handicap 2022 et 2006.

Tableau 4 Scolarisation des jeunes âgés de 6 à 15 ans selon le type de structure, en 2022

En %

Type de structure/ Scolarisation	Non scolarisé	Unité d'ensei- gnement dans un éta- blissement médico- social	Unité d'ensei- gnement ex- ternalisée dans un éta- blissement scolaire	Scolarité en établissement à temps complet ou partiel ⁴	Total
Instituts médico-éducatifs	12	55	19	14	100
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques	2	23	9	65	100
Établissements pour enfants polyhandicapés	60	33	4	4	100
Instituts d'éducation motrice	12	56	16	16	100
Instituts pour jeunes déficients sensoriels	3	38	27	32	100
Autres ¹	18	21	9	52	100
Établissements pour jeunes et adultes ²	22	6	2	70	100
Services	2	<1	2	96	100
Ensemble³	8	28	11	53	100

1. Établissements expérimentaux pour l'enfance handicapée, établissements d'accueil temporaire d'enfants handicapés, jardins d'enfants spécialisés et foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés.

2. Lieux de vie et établissements expérimentaux pour personnes handicapées.

3. Une même personne peut être accompagnée par deux structures à la fois ; la répartition de la colonne « Ensemble » est donc calculée hors doubles comptes.

4. Y compris si la scolarité est partagée entre l'établissement scolaire et l'établissement médico-social.

Note > Les 10 % de valeurs manquantes à la variable sur le type de scolarisation (6 à 15 ans) ont été supprimées.

Lecture > 12 % des enfants handicapés de 6 à 15 ans accompagnés en IME ne sont pas scolarisés.

Champ > Enfants accompagnés par un Sessad, France métropolitaine et DROM.

Source > DREES, enquête ES-Handicap 2022.

Encadré 1 Les structures dédiées à l'accompagnement des enfants et adultes handicapés

Différentes structures médico-sociales proposent un accompagnement des personnes handicapées et sont donc enquêtées par la DREES.

Les établissements et services pour enfants ou adolescents handicapés

Les instituts médico-éducatifs (IME) s'adressent aux jeunes présentant des déficiences intellectuelles, des troubles du spectre de l'autisme, ou bien un handicap psychique.

Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep) accompagnent des jeunes qui, bien que leurs potentialités intellectuelles et cognitives soient préservées, présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés (EEAP) accompagnent des enfants ou adolescents présentant un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu au cours du développement, ayant pour conséquence de graves perturbations à expressions multiples et évolutives et une situation évolutive d'extrême vulnérabilité physique, psychique et sociale.

Les instituts d'éducation motrice (IEM) proposent des prises en charge pour les enfants ayant une déficience motrice.

Les instituts pour jeunes déficients sensoriels accompagnent des enfants présentant une déficience auditive ou visuelle grave.

L'enquête interroge également les **foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés, les jardins d'enfants spécialisés, les établissements d'accueil temporaire ainsi que les établissements expérimentaux pour les enfants handicapés.**

Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) interviennent, quant à eux, auprès d'enfants et d'adolescents essentiellement dans leurs différents lieux de vie et d'activité (domicile, école, etc.) ainsi que parfois dans les locaux du service, mais n'assurent pas d'hébergement. Ils apportent un soutien éducatif, thérapeutique et pédagogique individualisé.

Les établissements de travail protégé et de formation professionnelle

Les établissements et services d'aide par le travail (Esat) apportent aux personnes en situation de handicap une activité professionnelle et un accompagnement par le travail en milieu protégé, ou leur apportent un accompagnement médico-social pour s'insérer durablement dans le marché du travail.

Les établissements et services de pré-orientation (Espo) proposent une évaluation des capacités des travailleurs handicapés et un accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel.

Les établissements et services de réadaptation professionnelle (ESRP) ont pour mission de faciliter la réinsertion sociale des travailleurs handicapés et de leur assurer une formation qualifiante.

Les unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (Ueros) accompagnent dans l'élaboration de leur projet de vie personnelle les personnes dont le handicap résulte d'un traumatisme crânien ou d'une lésion cérébrale acquise.

Les établissements centrés sur l'hébergement des adultes handicapés

Les maisons d'accueil spécialisées (MAS) accueillent des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie et dont l'état nécessite une surveillance médicale et des soins constants.

Les établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie (EAM) dont les **foyers d'accueil médicalisés (FAM)** ont pour vocation d'accueillir des personnes présentant une situation complexe de handicap, avec altération de leurs capacités de décision et d'action dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

Les établissements d'accueil non médicalisés (EANM) sont destinés à l'hébergement de personnes en situation de handicap nécessitant un accompagnement à l'autonomie et à la participation sociale. Ce type de structure englobe les structures appelées précédemment les **foyers d'hébergement**, les **foyers de vie** et les **foyers d'accueil polyvalents**.

Les autres types de structures pour adultes

Les établissements d'accueil temporaire ainsi que **les établissements expérimentaux pour les adultes handicapés** sont également enquêtés.

Les services d'accompagnement comprennent les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-social (Samsah). Ils concourent au maintien à domicile des personnes handicapées et à la préservation de leur autonomie et de leurs activités sociales.

Les établissements accompagnant à la fois des enfants, adolescents et adultes handicapés

Les lieux de vie sont des structures sociales ou médico-sociales de petite taille assurant un accueil et un accompagnement personnalisés en petits effectifs, d'enfants, d'adolescents et d'adultes, en situation familiale, sociale ou psychologique problématique. Seuls les lieux de vie accompagnant des personnes handicapées sont enquêtés ici.

Les établissements expérimentaux visent à promouvoir des formes nouvelles d'accompagnement des personnes handicapées, notamment par l'établissement de partenariats et de réseau.

Pour en savoir plus

- > Les tableaux détaillés par type de structure sont disponibles sur l'Open Data de la DREES.
- > **Bellamy, V., Farges, A.** (2024, juillet). L'accompagnement médico-social des personnes handicapées fin 2022 : plus de personnel mais des difficultés de recrutement. DREES, *Études et Résultats*, 1307.
- > **Farges, A.** (2025, mars). 321 500 adultes handicapés sont accompagnés par des structures dédiées fin 2022. DREES, *Études et Résultats*, 1332.
- > **Farges, A.** (2025, mars). 174 000 enfants et adolescents handicapés sont accompagnés par des structures dédiées fin 2022. DREES, *Études et Résultats*, 1331.
- > **Farges, A.** (2024, juillet). L'accompagnement médico-social des personnes handicapées fin 2022 : 20 000 places supplémentaires en quatre ans. DREES, *Études et Résultats*, 1306.